



COMMUNIQUE N°001/CREFDL/CD/Février 2024

Sans contrôle c'est l'opacité

Kinshasa, le 07/02/2024 : Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local (CREFDL) a pris connaissance, à travers les médias et les réseaux sociaux, de la réaction que la CENI a réservée à son « Rapport de contrôle citoyen » sur les fonds alloués aux opérations électorales en RDC. Le CREFDL se réjouit de la sortie médiatique de la CENI, expression de la redevabilité et de la responsabilité que les autorités sont appelées à assumer dans la gestion des fonds publics.

Cependant, en comparant les observations contenues dans le courrier que MIRU SYSTEM a adressé au CREFDL le 22 janvier dernier avec celles de la CENI publiées le 1er février 2024, l'équipe du CREFDL est frappée par l'étonnante similitude de leur style et de leur ligne de défense. Tout porterait à croire que les observations de MIRU SYSTEM et celles de la CENI sont l'œuvre d'un même auteur ou de deux auteurs apportant des réponses concertées aux critiques spécifiques adressées à l'un et à l'autre sur l'utilisation des fonds publics. Cette impression de collusion entre l'autorité contractante, la CENI, et le fournisseur, MIRU SYSTEM, n'est de nature ni à clarifier les motivations de leur mépris de la législation relative à la passation des marchés publics, ni à rassurer le contribuable Congolais.

Quoi qu'il en soit, le CREFDL a pris acte des observations apparemment convenues entre MIRU SYSTEM et la CENI, mais il n'y a pas trouvé matière à revoir le contenu de son « Rapport final du contrôle citoyen » publié le 15 janvier dernier. Bien plus, le CREFDL envisage de publier ces observations, en annexe de son Rapport final, sur son site Internet dans les prochaines heures.

Enfin, le CREFDL encourage le contrôle de la CENI annoncé par l'Inspection Générale des Finances et souhaite qu'un rapport global de cette mission soit rapidement publié. Le contrôle citoyen des fonds alloués aux élections se poursuivra conformément au cadre légal en la matière, en République Démocratique du Congo et aux standards de bonnes pratiques en matière de discipline budgétaire et de transparence dans la gestion des fonds publics. A cet effet, la CENI est invitée à faire preuve d'ouverture et de transparence pour permettre à la RDC d'améliorer encore sa cotation lors des prochaines évaluations PFA.

Pour l'équipe d'Experts

Valery MADIANGA

Olivier MASINI



Olivier KIPULU

Paulin KIBENDELWA